

CLUB et ECOLE DE VOILE FRANCAISE DE CABOURG

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : INSCRIPTION

Une inscription n'est effective que lorsque la fiche d'inscription est complétée,

ARTICLE 2 : ASSURANCE

Les possibilités de souscrire à une assurance complémentaire sont affichées dans l'accueil..

ARTICLE 3 : EQUIPEMENT

Le port de chaussures fermées est conseillé pour tous les stagiaires. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire en dériveur et catamaran. Le port d'une combinaison iso thermique ou d'un gilet de sauvetage est obligatoire en planche à voile et fun board.

ARTICLE 4 : ZONES DE NAVIGATION

La navigation des bateaux école n'est autorisée que sur un périmètre défini par le chef de base, affiché sur la porte de l'accueil :

La zone de bain est strictement réservée aux baigneurs, la vitesse est limitée à 5 noeuds dans la zone des 300 m.

ARTICLE 5 : RESPECT DU MATERIEL

Chaque équipage est responsable de son bateau et de l'entretien de ce dernier. Le non-respect du matériel pourra entraîner l'exclusion. Les stagiaires doivent signaler tout défaut au moniteur responsable. Le moniteur doit quant à lui vérifier le bon état des bateaux avant leur départ sur l'eau (bouchons, axes percés, haubans,...).

ARTICLE 6 : ESPRIT MARIN

L'adhésion à un groupe suppose une entre-aide et une certaine solidarité vis à vis de ce groupe. Les manoeuvres pour descendre et remonter les bateaux, pour ranger le matériel fait partie de la formation du futur propriétaire de bateau au même titre que la technique et l'entretien.

ARTICLE 7 : CONSIGNES ET REGROUPEMENT

Un minimum de rigueur est demandé. Les stagiaires doivent se conformer aux consignes données par un membre de l'école de voile. Sur l'eau, les stagiaires ne négligeront jamais le signal de rassemblement sur le bateau de sécurité. Un drapeau rouge hissé au mât du Club de Voile et accompagné d'un signal sonore indique

l'interruption de la navigation et impose un retour à terre immédiat.

ARTICLE 8 : ANNULATION – REPORT - EXCLUSION

Le responsable du Club de Voile se réserve le droit :

- d'annuler une ou plusieurs séances si les conditions (météorologiques ou autre, indépendantes de notre volonté) ne permettent pas d'assurer la sécurité. Ces annulations ne pourront en aucun cas donner lieu à un remboursement.
- d'annuler ou de reporter un stage en cas d'insuffisance de participants, les stagiaires en seront informés dès que possible, sans autre contrepartie. Ils seront remboursés des sommes versées, sauf en cas de report des séances.
- d'exclure un stagiaire de façon définitive si son comportement ou son attitude perturbe le bon déroulement du stage. Cette mesure ne donne droit à aucun remboursement.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITES

Le Club de Voile n'est responsable des stagiaires que pendant les heures de stage. En cas d'annulation de séances, les responsables de groupes, parents ou tuteurs des stagiaires mineurs seront prévenus par téléphone, et pourront venir les chercher. A défaut, ceux-ci resteront au club pendant les heures prévues de stage. Les stagiaires majeurs seront libres de partir. Dans ces deux cas, la responsabilité du Club de Voile n'est plus engagée.

ARTICLE 10: RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

Il est demandé aux stagiaires de respecter les consignes de sécurité énoncées ci-après :

- CONSIGNES EN CAS DE CHAVIREMENT :

Le dessalage est sans gravité et même banal en dériveur et catamaran si l'on se conforme à quelques règles.

I/ L'équipage chaviré doit rester accroché au bateau dessalé et en aucun cas tenter de regagner la rive à la nage. Il peut essayer de redresser le bateau par lui-même en évitant toute fatigue inutile en attendant l'arrivée du bateau de sécurité. La panique est à bannir, il n'y a aucun danger.

II/ Les autres bateaux doivent se porter à proximité du bateau chaviré et y rester jusqu'à la fin de la manœuvre. Les équipages ne doivent pas compromettre leur propre sécurité par des manœuvres et initiatives intempestives qui ne feraient qu'aggraver la situation.

III/ Si la situation perdure, d'autres bateaux de sécurité interviendront afin de prendre en charge le reste du groupe, et éventuellement d'aider au ressalage.

- CONSIGNES D'EVITEMENT :

Les collisions doivent à tout prix être évitées.

Les navires faisant route l'un vers l'autre doivent s'écarter chacun vers sa droite.